



ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL PAYS BASQUE

2 Allée des Platanes – BP50511 – 64105 Bayonne Cedex

Tél : 05 59 01 63 60 – courriel : contact@epfl-pb.fr

MARCHE DE TRAVAUX N°

Lot unique : Démolitions

ACTE D'ENGAGEMENT

Objet du marché

TRAVAUX DE DEMOLITION D'UNE MAISON (DITE GASTENA) A HALSOU (64480)

Maître d'Ouvrage (pouvoir adjudicateur)

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL PAYS BASQUE

2 Allée des Platanes – BP50511 – 64105 Bayonne Cedex / Tél : 05 59 01 63 60 – courriel : contact@epfl-pb.fr

Maître d'œuvre

PROJEMA

Procédure de passation

Procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25/03/2016.

Personne habilitée à donner les renseignements de l'article 109 du Code des Marchés Publics

Monsieur le Directeur de l'EPFL Pays Basque

Organisme chargé des paiements

Monsieur le Trésorier Principal

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l'organisme désigné ci-dessus.

1. CONTRACTANT

(le titulaire est une personne physique)

Je soussigné, contractant unique, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom « LE TITULAIRE »

M.
agissant en mon nom personnel,

domicilié à
.....

Immatriculé à l'INSEE :

Numéro de SIRET :

Code de la nomenclature d'activité française (NAF) :

Numéro d'identification au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.
- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :
Compagnie :
N° Police :
- CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article Sous-traitance ci-après sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.
Compagnie :
N° Police :

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

1. CONTRACTANT

(le titulaire est une personne morale)

Je, contractant unique soussigné, engageant ainsi la personne morale désignée ci-dessous, désignée dans le marché sous le nom « LE TITULAIRE »

M.
agissant au nom et pour le compte de la société dénommée :

ayant son siège social à :

Immatriculé à l'INSEE :

Numéro de SIRET :

Code de la nomenclature d'activité française (NAF) :

Numéro d'identification au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.
- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :
Compagnie :
N° Police :
- CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article Sous-traitance ci-après sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.
Compagnie :
N° Police :

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

1. CONTRACTANT

(le titulaire est un groupement de personnes)

Nous soussignés,

cotraitants conjoints

cotraitants solidaires

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, désignées dans le marché sous le nom « LE TITULAIRE »

1^{er} cocontractant

(cas d'une personne morale)

M.

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée :

ayant son siège social à :

Immatriculé à l'INSEE :

Numéro de SIRET : Code NAF :

Numéro d'identification au registre du commerce :

(cas d'une personne physique)

M.

agissant en mon nom personnel,

domicilié à

Immatriculé à l'INSEE :

Numéro de SIRET : Code NAF :

Numéro d'identification au registre du commerce :

La société (cas de la personne morale représentée par M ou Monsieur (cas de la personne physique), dûment mandaté à cet effet, est le mandataire du groupement conjoint.

Le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

La société (cas de la personne morale représentée par M ou Monsieur (cas de la personne physique), dûment mandaté à cet effet, est le mandataire du groupement solidaire.

2^{ème} cocontractant

(cas d'une personne morale)

M.

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée :

ayant son siège social à :

Immatriculé à l'INSEE :

Numéro de SIRET : Code NAF :

Numéro d'identification au registre du commerce :

(cas d'une personne physique)

M.

agissant en mon nom personnel,

domicilié à

Immatriculé à l'INSEE :

Numéro de SIRET : Code NAF :

Numéro d'identification au registre du commerce :

Co-contractant(s) supplémentaire(s) : à compléter éventuellement par le groupement

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières et des éléments qui sont mentionnés dans l'Acte d'Engagement,

- NOUS ENGAGEONS, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent l'offre du groupement que nous avons constitué,
- AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que nous sommes titulaires d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que nous encourons :

	1^{er} cocontractant	2nd cocontractant	<i>à compléter si nécessaire</i>
Compagnie			"
N° de police			"

- CONFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article Sous-traitance ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

Compagnie :

N° Police :

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

2. PRIX

2.1 Montant de l'offre :

Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

En cas d'entreprise unique :

Montant H.T. : €

TVA au taux de 20% : €

Montant T.T.C : €

Montant T.T.C (en lettres) :

.....

.....

En cas de groupement **conjoint**, la répartition détaillée des prestations à exécuter par chacun des membres du groupement et le montant du marché revenant à chacun sont décomposés dans le tableau ci-après :

Désignation des prestations	Désignation des cotraitants	Montant H.T.
TOTAL		

Tableau à valoriser par les candidats groupés

Le montant total des travaux s'élève à :

Montant H.T. : €

TVA au taux de 20% : €

Montant T.T.C : €

Montant T.T.C (en lettres) :

.....

.....

Versement de la rémunération du mandataire du groupement **conjoint** :

La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination est incluse dans le prix de ses travaux.

Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.

En cas de groupement **solidaire** avec répartition des paiements, le montant du marché revenant à chacun des membres du groupement est décomposé dans le tableau ci-après :

Désignation de l'entreprise	Montant des travaux en euros H.T.
TOTAL	

Tableau à valoriser par les candidats groupés

Le montant total des travaux s'élève à :

Montant H.T. : €

TVA au taux de 20% : €

Montant T.T.C : €

Montant T.T.C (en lettres) :

.....

.....

3. DUREE DU MARCHE – DELAIS D'EXECUTION

3.1 Période de préparation :

Il est prévu une période de préparation de **2 semaines**, qui comprendra l'ensemble des échanges avec les administrations concernées (établissement des DICT sur la base des DT déjà déposées + retour des concessionnaires, obtention des autorisations de voirie, etc.)

Cette période de préparation est comprise dans le délai d'exécution précisé ci-après. Elle commencera à compter de la date de notification du marché.

3.2 Délai d'exécution

Conformément au planning prévisionnel annexé au CCTP, le délai d'exécution, compris la période de préparation de 2 semaines fixée au 3.1, **ne pourra excéder 5 semaines**, à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer l'ensemble des prestations, étant entendu :

- que ledit ordre de service de commencement des travaux sera notifié au titulaire ;
- que ce délai global pourra être réduit par le titulaire au moment de l'établissement de son offre ; dans ce cas, c'est le délai proposé dans son mémoire méthodologique qui deviendra le délai contractuel, en engageant le titulaire.

4. PAIEMENTS

Les modalités de règlement du marché sont spécifiées au CCAP.

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

<input type="checkbox"/> Prestataire unique	<i>Cochez cette case si vous répondez en tant que titulaire unique</i>	
Compte ouvert à l'organisme bancaire :		
A :		
Au nom de :		
Sous le numéro :		RIB :
Code banque :		Code guichet :
<i>(joindre un RIB)</i>		

Groupement

Paiement des sommes sur un compte unique.
 Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.
 Compte ouvert à l'organisme bancaire :
 A :
 Au nom de :
 Sous le numéro : RIB :
 Code banque : Code guichet :
(joindre un RIB)

Paiement des sommes sur des comptes séparés
(à compléter suivant le nombre d'entreprises cotraitantes)

Désignation de l'entreprise cotraitante n°1 :
 Compte ouvert à l'organisme bancaire :
 A :
 Au nom de :
 Sous le numéro : RIB :
 Code banque : Code guichet :
(joindre un RIB)

Désignation de l'entreprise cotraitante n°2 :
 Compte ouvert à l'organisme bancaire :
 A :
 Au nom de :
 Sous le numéro : RIB :
 Code banque : Code guichet :
(joindre un RIB)

Désignation de l'entreprise cotraitante n°31 :
 Compte ouvert à l'organisme bancaire :
 A :
 Au nom de :
 Sous le numéro : RIB :
 Code banque : Code guichet :
(joindre un RIB)

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

5. AVANCE

Dans les conditions prévues au C.C.A.P, la ou les entreprises ci-dessous désignées :

Titulaire ou Mandataire..... refuse de percevoir l'avance
 Co-traitant refuse de percevoir l'avance

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

A, le

Mention(s) manuscrite(s) : "Lu et approuvé"

Signature(s) du titulaire, mandataire, (ou des) prestataire(s)

ACCEPTATION DE L'OFFRE

Le montant du marché est porté à

Montant hors TVA

--

TVA au taux de 20%

--

Montant TTC

--

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

.....

Les sous-traitants proposés à l'article *Sous-traitance* ci-dessus sont acceptés comme ayant droit au paiement direct dans les conditions indiquées.

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A Bayonne, le 2016

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur

Annexe n° 1 relative à la sous-traitance
Demande d'acceptation et d'agrément des conditions de paiement

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Désignation du pouvoir adjudicateur : **EPFL Pays Basque**

2 Allée des Platanes – BP50511 – 64105 Bayonne Cedex

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'art.130 du décret n°2016-360 du 25/03/2016

M. le Directeur de l'EPFL Pays Basque

Comptable assignataire des paiements :

M. le Trésorier Principal de Bayonne

B - Objet du marché public

Travaux de démolition d'une maison (dite Gastena) à Halsou

Numéro de marché (le cas échéant) :

Nom ou dénomination et adresse du candidat ou du titulaire :

.....

.....

.....

.....

C - Objet de la déclaration du sous-traitant.

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cocher la case correspondante.)

- une annexe à l'acte d'engagement remis par le candidat ;
- un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement ;
- un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

D - Identification du candidat ou du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat ou du titulaire du marché public, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises candidat ou titulaire, identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

.....

.....

.....

.....

E - Identification du sous-traitant

Nom commercial et dénomination sociale du sous-traitant, adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie et numéro SIRET :

.....
.....

Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

Numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers, au centre de formalité des entreprises :

.....

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant : (Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. Joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant.)

Le sous-traitant déclare remplir les conditions pour avoir droit au paiement direct (article 135 de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015) :
(Cocher la case correspondante.) NON OUI

F - Nature et prix des prestations sous-traitées.

Nature des prestations sous-traitées :

.....
.....
.....
.....

Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant :

Modalités de variation des prix :

G - Conditions de paiement.

Compte à créditer :

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

Conditions de paiement prévues par le contrat de sous-traitance :

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance : NON OUI
(Cocher la case correspondante.)

H - Capacités du sous-traitant

Récapitulatif des pièces à fournir par le sous-traitant pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières :

- plaquette de présentation de l'entreprise
- tous éléments justificatifs permettant de répondre aux 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 (interdictions de soumissionner), suivant les articles 48 à 51 du décret n°2016-360 du 25/03/2016,

I - Attestations sur l'honneur du sous-traitant

Le sous-traitant déclare sur l'honneur, en application des articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015, et de l'article 48 du décret n°2016-360 du 25/03/2016 :

1°) ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles [222-34 à 222-40](#), [313-1](#), [313-3](#), [314-1](#), [324-1](#), [324-5](#), [324-6](#), [421-1 à 421-2-4](#), [421-5](#), [432-10](#), [432-11](#), [432-12 à 432-16](#), [433-1](#), [433-2](#), [434-9](#), [434-9-1](#), [435-3](#), [435-4](#), [435-9](#), [435-10](#), [441-1 à 441-7](#), [441-9](#), [445-1 à 445-2-1](#) ou [450-1](#) du code pénal, aux articles [1741 à 1743](#), [1746](#) ou [1747](#) du code général des impôts et pour les marchés publics qui ne sont pas des marchés publics de défense ou de sécurité aux articles [225-4-1](#) et [225-4-7](#) du code pénal, ou pour recel de telles infractions, ainsi que pour les infractions équivalentes prévues par la législation d'un autre Etat membre de l'Union européenne.

NB : la condamnation définitive pour l'une de ces infractions ou pour recel d'une de ces infractions d'un membre de l'organe de gestion, d'administration, de direction ou de surveillance ou d'une personne physique qui détient un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle d'une personne morale entraîne l'exclusion de la procédure de passation des marchés publics de cette personne morale, tant que cette personne physique exerce ces fonctions.

Sauf lorsque la peine d'exclusion des marchés publics a été prononcée pour une durée différente par une décision de justice définitive, l'exclusion de la procédure de passation des marchés publics au titre du 1°) de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 s'applique pour une durée de cinq ans à compter du prononcé de la condamnation ;

2°) avoir souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale ou sociale ou avoir acquitté les impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales exigibles dont la liste est fixée par voie réglementaire.

NB : l'exclusion mentionnée au 2°) de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 n'est pas applicable aux personnes qui, avant la date à laquelle l'acheteur se prononce sur la recevabilité de leur candidature, ont, en l'absence de toute mesure d'exécution du comptable ou de l'organisme chargé du recouvrement, acquitté lesdits impôts, taxes, contributions et cotisations ou constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement, ou, à défaut, conclu un accord contraignant avec les organismes chargés du recouvrement en vue de payer les impôts, taxes, contributions ou cotisations, ainsi que les éventuels intérêts échus, pénalités ou amendes, à condition qu'elles respectent cet accord ;

3°)

a) ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'[article L. 640-1 du code de commerce](#) ou faisant l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

b) ne pas faire l'objet, à la date à laquelle l'acheteur se prononce sur la recevabilité de sa candidature, d'une mesure de faillite personnelle ou d'une interdiction de gérer en application des [articles L. 653-1 à L. 653-8 du code de commerce](#), ou d'une mesure équivalente prévue par un droit étranger ;

c) ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'[article L. 631-1 du code de commerce](#) ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger,

NB : dans le cas d'admission à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'[article L. 631-1 du code de commerce](#) ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, le candidat s'engage à en informer le maître d'ouvrage et à justifier avoir été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ;

4°)

a) ne pas avoir été sanctionné pour méconnaissance des obligations prévues aux articles [L. 8221-1](#), [L. 8221-3](#), [L. 8221-5](#), [L. 8231-1](#), [L. 8241-1](#), [L. 8251-1](#) et [L. 8251-2](#) du code du travail ou qui ont été condamnées au titre de l'article L. 1146-1 du même code ou de l'[article 225-1 du code pénal](#) ;

b) au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la procédure de passation du marché public, avoir mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'[article L. 2242-5 du code du travail](#) ;

c) ne pas avoir été condamné au titre du [5° de l'article 131-39 du code pénal](#) ou qui ne pas être une personne physique condamnée à une peine d'exclusion des marchés publics.

NB : sauf lorsque la peine d'exclusion des marchés publics a été prononcée pour une durée différente fixée par une décision de justice définitive, l'exclusion prévue au 4°) de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 s'applique pour une durée de trois ans à compter la date de la décision ou du jugement ayant constaté la commission de l'infraction. Toutefois, l'exclusion mentionnée au 4°) de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 n'est pas applicable à la personne qui établit :

- soit qu'elle n'a pas fait l'objet d'une peine d'exclusion des marchés publics inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire en application de l'[article 775-1 du code de procédure pénale](#), qu'elle a régularisé sa situation, qu'elle a réglé l'ensemble des amendes et indemnités dues, qu'elle a collaboré activement avec les autorités chargées de l'enquête, qu'elle a, le cas échéant, réalisé ou engagé la régularisation de sa situation au regard de l'obligation de négociation de l'[article L. 2242-5 du code du travail](#), et, enfin, qu'elle a pris des mesures concrètes de nature à prévenir la commission d'une nouvelle infraction pénale ou d'une nouvelle faute ;

- soit que la peine d'exclusion des marchés publics n'est pas opposable du fait de l'obtention d'un sursis en application des articles [132-31](#) ou [132-32](#) du code pénal, d'un ajournement du prononcé de la peine en application des [articles 132-58 à](#)

[132-62 du code pénal](#) ou d'un relèvement de peine en application de l'[article 132-21 du code pénal](#) ou des articles [702-1](#) ou [703](#) du code de procédure pénale ;

5°) ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion des contrats administratifs en vertu d'une décision administrative prise en application de l'[article L. 8272-4 du code du travail](#).

NB : toutefois, l'exclusion mentionnée au 5°) de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 n'est pas applicable à la personne qui établit qu'elle n'a pas fait l'objet d'une peine d'exclusion des marchés publics inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire en application de l'[article 775-1 du code de procédure pénale](#), qu'elle a régularisé sa situation, qu'elle a réglé l'ensemble des amendes et indemnités dues, qu'elle a collaboré activement avec les autorités chargées de l'enquête, et qu'elle a pris des mesures concrètes de nature à prévenir la commission d'une nouvelle infraction pénale ou d'une nouvelle faute.

J - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

(Cocher les cases correspondantes.)

- La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial ; le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article 136 du décret n°2016-360 du 25/03/2016, en produisant en annexe du présent document :
- l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,
- ou une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.
- La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :
- le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité prévus à l'article 127 du décret n°2016-360 du 25/03/2016 ;
- ou l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible. Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

K - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

A , le A , le.....
Le sous-traitant : Le titulaire :

Le représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice, compétent pour signer le marché, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A , le
Le représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice :

L - Notification de l'acte spécial au titulaire

<p>En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception : <i>(coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire)</i></p>	<p>En cas de remise contre récépissé : Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial : A , le</p>
---	---

Date de la dernière mise à jour :